



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, Maryse Bourque, directrice générale greffière-trésorière,

QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 15 A rue du Nord à Baie-Johan-Beetz ;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* ;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00

Donné à Baie-Johan-Beetz, ce 11^{ème} jour de février 2026.

Maryse Bourque

Directrice générale greffière-trésorière